

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 avril 2011 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Francine Blain, assistant-trésorier
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absents : M. Denis Levesque, directeur général
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
M. Raymond Champagne, trésorier

CE-2011-367-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2011-368-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2011-369-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 AVRIL 2011

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 avril 2011, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2011-370-DEC FERMETURE DU BISTRO MCTAVISH À 3 H / 23 AU 24 JUIN 2011

ATTENDU la lettre datée du 11 avril 2011 de M. Maxime Laforest du Bistro McTavish demandant l'autorisation de fermer son établissement, le Bistro McTavish, à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2011 ;

Il est unanimement résolu d'autoriser la fermeture à 3 h dans la nuit du 23 au 24 juin 2011 pour le Bistro McTavish, le tout conditionnellement à ce que leur permis soit modifié en conséquence par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CE-2011-371-DEC DÉPÔT / PROCÈS-VERBAUX / COMMISSION

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt des procès-verbaux suivants :

- de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine du 22 mars et du 6 avril 2011.
-

**CE-2011-372-REC MODIFICATION DE ZONAGE DE LA ZONE 8965-90 /
AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE les terrains situés sur l'avenue du Lac dans la zone 8965-90 sont zonés commerciaux;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a acquis les immeubles de cette zone dans l'objectif de donner une vocation industrielle;

ATTENDU QU'une affectation industrielle est proposée afin d'uniformiser le secteur;

ATTENDU QU'un plan de développement est proposé par le service du développement économique;

ATTENDU QU'une piste cyclable est existante dans ce secteur et qu'une largeur de dix (10) mètres est requise pour y maintenir le lien cyclable;

ATTENDU QU'il y a lieu de conserver une zone tampon entre la zone résidentielle et la future zone industrielle;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/01 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la modification de zonage de la zone 8965-90 (avenue du Lac) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de maintenir une zone tampon entre la zone résidentielle et la zone industrielle et de conserver une bande de 10 mètres pour le maintien du lien cyclable de la TransTerrebonne, et ce, pour la zone 8965-90 (avenue du Lac).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées afin de préparer le projet de modification réglementaire afin de modifier l'affectation commerciale de la zone 8965-90 à des fins industrielles.

**CE-2011-373-DEC RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 97-32 / POSTE
D'HYDRO-QUÉBEC**

ATTENDU le règlement 97-32 modifiant le schéma d'aménagement pour permettre l'implantation d'un poste de transformation de la société Hydro-Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le plan d'urbanisme et le règlement de zonage en concordance avec ce règlement;

ATTENDU QU'il est opportun d'adopter un PIIA pour encadrer l'aménagement du poste;

ATTENDU QUE le Bureau d'audience publique en environnement (BAPE) tiendra une séance d'information le 27 avril prochain à Terrebonne;

ATTENDU QU'il y a lieu de demander des consultations publiques afin de faire valoir la position de la Ville de Terrebonne relativement à ce projet et au démantèlement des lignes de transport dans le quartier Carrefour des Fleurs ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/02 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la modification réglementaire visant à faire concorder le règlement numéro 97-32 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, qu'une demande de consultation

publique soit faite auprès du BAPE et d'autoriser la Direction de l'aménagement du territoire à présenter un mémoire, le cas échéant.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées afin de préparer le projet de modification réglementaire visant à élaborer un PIIA.

CE-2011-374-REC MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE / 1044, RUE BRIÈRE / VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN

ATTENDU les travaux de réaménagement de la rue Brière réalisés par la Ville de Terrebonne;

ATTENDU QUE la réalisation de ces travaux a laissé un résidu de terrain d'une superficie de 194,2 m² adjacent à la propriété sise au 1044, rue Brière et identifié A au plan de l'arpenteur-géomètre Mylène Meunier (minute 1205);

ATTENDU QUE cette parcelle de propriété municipale est toujours dans une zone commerciale;

ATTENDU QU'il est souhaitable de l'intégrer dans la zone résidentielle limitrophe;

ATTENDU QU'il est opportun d'intégrer ces éléments dans le cadre de la revitalisation des artères commerciales ;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/03 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la modification réglementaire d'une parcelle de lot adjacent au 1044, rue Brière ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil d'intégrer, dans le cadre de la revitalisation des artères commerciales, la modification réglementaire à des fins résidentielles d'une parcelle de lot adjacent au 1044, rue Brière et représentant une superficie projetée de 194,2 m².

D'autoriser la vente du terrain lorsque le cadre réglementaire du secteur sera en vigueur.

CE-2011-375-REC MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE / AJUSTEMENT DE LA GRILLE DES USAGES ET NORMES / GRILLE 0465-41 / BOULEVARD LUCILLE-TEASDALE / PROJET RÉSIDENTIEL TRIGONE

ATTENDU la validation du projet résidentiel via la résolution municipale numéro 2010-08-382;

ATTENDU les orientations et les principes directeurs découlant de l'amendement numéro 1001-120 recherchant une densification;

ATTENDU QU'il est requis d'assurer une conformité du projet suivant le cadre d'approbation du PIIA;

ATTENDU le dépôt d'une demande de permis pour une première phase de ce projet;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/04 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant l'ajustement de la grille des usages et normes pour la grille 0465-41 pour le boulevard Lucille-Teasdale (projet résidentiel Trigone) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil de traiter, par une demande de dérogation, le traitement de la première phase de construction compte tenu des délais et des autorisations municipales émises pour le concept global.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées afin de préparer le projet de modification à la grille des usages et des normes pour la zone 0465-41 suivant l'implantation produite au PIIA.

**CE-2011-376-REC DEMANDE / AUTORISATION / CONSTRUCTION DE
DEUX (2) SIXPLEX / 3260, CHEMIN COMTOIS**

ATTENDU l'octroi d'un permis de démolition d'une résidence vétuste située sur le chemin Comtois;

ATTENDU les intentions initiales exposées par le propriétaire à l'intention du Comité de démolition, à savoir, la subdivision du terrain en trois lots destinés à la construction d'unifamiliales;

ATTENDU la vente du terrain, conditionnellement à l'octroi d'une modification réglementaire à l'effet d'y ériger deux (2) sixplex sur ce même terrain;

ATTENDU l'incompatibilité de cette typologie avec le milieu environnant, composé d'unifamiliales établies;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/05 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande de modification de zonage des lots 4 680 404 et 4 680 405 afin d'y permettre les usages « habitation de classe D multifamiliale 4 à 6 logements isolés » et « E, 7 à 12 logements intégrés » ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil **de refuser** la demande de modification au zonage formulée par « Gestion Immobilière Riopelle » à l'effet de modifier le zonage applicable aux lots 4 680 404 et 4 680 405, afin d'y permettre les usages « habitation de classe D multifamiliale 4 à 6 logements isolés » et « E, 7 à 12 logements intégrés », considérant que la trame environnante, essentiellement composée d'unifamiliales, ne justifie pas cette insertion.

**CE-2011-377-REC DEMANDE / AUTORISATION / BÂTIMENTS
MULTIFAMILIAUX / BOULEVARD LUCILLE-
TEASDALE / GROUPE CHOLETTE**

ATTENDU le dépôt par le Groupe Cholette d'une demande de changement de zonage par le biais des plans datés du 9 décembre 2010 de « L'Atelier Chaloub et Beaulieu » pour le site situé à l'intersection des boulevards Marcel-Therrien et Lucille-Teasdale;

ATTENDU QUE les modifications réglementaires demandées sont semblables à celles réalisées sur des zones comparables dans le secteur immédiat;

ATTENDU QUE cette densification résidentielle est compatible et intégrée au cadre d'aménagement du secteur du centre ambulatorio particulièrement avec la venue prochaine de la gare;

ATTENDU QUE la validation des ajustements réglementaires ne peut pas être considérée comme une approbation du projet déposé lequel devra être analysé d'une façon plus exhaustive selon les critères de PIIA;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/06 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la demande de modification de la grille des usages et des normes pour la zone 0365-91 afin d'augmenter la norme à huit (8) étages et d'appliquer les règles comparables à la zone 0465-41 pour la gestion du stationnement ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification de la grille des usages et des normes pour la zone 0365-91 afin d'augmentation la norme à huit (8) étages et d'appliquer les règles comparables à la zone 0465-41 pour la gestion du stationnement.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées afin de préparer le projet de modification de la grille des usages et des normes pour la zone 0365-91 afin d'augmenter la norme à huit (8) étages et d'appliquer les règles comparables à la zone 0465-41 pour la gestion du stationnement.

Que soit exigé les garanties financières adéquates pour s'assurer de la réalisation des aménagements paysagers projetés.

CE-2011-378-REC RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE SAINT-PAUL

ATTENDU l'étude d'un premier projet de redéveloppement de la rue Saint-Paul initié par M. Richard Marquis, promoteur;

ATTENDU les réserves et questionnements soulevés par ce projet, lesquels ont conduit la municipalité à planifier le redéveloppement du site dans son ensemble;

ATTENDU la possibilité d'offrir en redéveloppement un terrain appartenant à la municipalité de même que d'intervenir sur l'espace public;

ATTENDU la pertinence du plan de redéveloppement d'ensemble mentionné précédemment, eu égard à la valorisation des caractéristiques du site faisant partie du Vieux-Terrebonne;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/07 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant le réaménagement de la rue Saint-Paul ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification à la réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les attentes de redéveloppement de la rue Saint-Paul selon les cibles esquissées par l'étude, version mars 2011, du groupe « Plania ».

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées pour préparer une modification à la réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les attentes de redéveloppement de la rue Saint-Paul selon les cibles esquissées par l'étude, version mars 2011, du groupe « Plania ».

Que ce dossier soit soumis au CCDM pour l'ouverture d'un dossier visant la réfection de l'emprise publique selon les orientations édictées au plan précité.

CE-2011-379-DEC TARIFICATION DES IMMEUBLES DE TYPE INDUSTRIEL

ATTENDU QU'à la demande d'un membre de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, une analyse des frais reliés à l'émission

d'un permis de rénovation industriel fut effectuée par la Direction de l'aménagement du territoire;

ATTENDU QUE cette analyse met en lumière une problématique liée au coût de ce type de permis;

ATTENDU QU'il y a lieu de revoir ces coûts afin d'être compétitif dans le marché et que ces coûts reflètent la charge administrative moyenne liée au traitement d'un pareil dossier;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/08 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la tarification des immeubles de type industriel ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que la Direction de l'aménagement du territoire soit et est mandatée pour effectuer une analyse comparative avec certaines municipalités et déposer à une prochaine Commission, une proposition de tarification modifiée en ce qui concerne la rénovation des bâtiments industriels.

**CE-2011-380-REC MODIFICATION RÉGLEMENTAIRE / 559 ET 561,
MONTÉE MASSON**

ATTENDU les attentes municipales par le projet de redéveloppement du garage Leroux, lesquelles ont conduit la municipalité à planifier la modification réglementaire en fonction des ententes exposées, en particulier celle de Mme Bédard avec le groupe Alex Cousineau;

ATTENDU les propos de Mme Bédard à l'effet qu'aucune entente n'a été finalisée et que le zonage modifié limite l'utilisation de sa propriété;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/09 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la modification réglementaire d'urbanisme afin de reconduire, en addition, les usages permis avant le 1001-132 sur la propriété de Mme Bédard ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification à la réglementation d'urbanisme afin de reconduire, en addition, les usages permis avant le 1001-132 sur la propriété de Mme Bédard. Toute demande additionnelle devra être gérée selon les exigences municipales de traitement d'une requête de modification de zonage.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées pour préparer un projet de modification à la réglementation d'urbanisme afin de reconduire, en addition, les usages permis avant le 1001-132 sur la propriété de Mme Bédard.

**CE-2011-381-REC PROJET INTÉGRÉ DE MAISONS EN RANGÉES ET
JUMELÉES / RUE NOËL / LES CONSTRUCTIONS
LACOURSE INC.**

ATTENDU QUE le groupe « Les Constructions Lacourse inc. » a déposé une demande de développement sur les lots 3 969 590 et 3 969 686 du cadastre du Québec (rue Noël);

ATTENDU QUE le groupe a exposé les ententes d'achat des terrains auprès des groupes 3453014 Canada inc. (M. Jean-Guy Ouellette) et Société Immobilière Lyndalex inc. (Mme Linda Gour), lesquels ont exprimé leur renonciation aux demandes antérieures de développement et de changement de zonage;

ATTENDU les nombreux échanges à la table du CCDM concernant le développement de ce site;

ATTENDU QUE l'achat des terrains par un seul groupe assure une planification intégrée selon les attentes municipales portant sur la typologie d'habitations et le financement;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/10 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant le projet intégré de maisons en rangées et jumelées sur la rue Noël ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification à la réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les zones 8968-32 et 8968-44 dans une seule zone selon les prescriptions d'usage permis à la grille 8968-32 (rue Noël, maisons de ville).

Que la Direction du greffe et affaires juridiques, en collaboration avec la Direction de l'aménagement du territoire, soient et sont mandatées pour préparer un projet de modification à la réglementation d'urbanisme afin d'intégrer les zones 8968-32 et 8968-44 dans une seule zone selon les prescriptions d'usage permis à la grille 8968-32 (rue Noël, maisons de ville).

**CE-2011-382-DEC PLAN PARTICULIER D'URBANISME / SECTEURS DU
CENTRE AMBULATOIRE**

ATTENDU QUE le développement du secteur à proximité du centre ambulatoire se poursuit à un rythme élevé depuis quelques années;

ATTENDU QUE la construction de l'échangeur autoroutier a modifié la dynamique des flux véhiculaires dans le secteur;

ATTENDU QUE plusieurs investissements structurants sont prévus au cours des prochains mois tels la construction d'une gare pour le train de l'est, la construction de plusieurs commerces d'envergure supra-locaux et la construction de plus de 2 000 logements;

ATTENDU QUE le cadre d'aménagement réalisé en 2005 par la firme GGBB et entériné par le Comité exécutif mérite d'être raffiné;

ATTENDU QUE le secteur est aux prises avec des problématiques liées au stationnement des véhicules;

ATTENDU QUE le centre ambulatoire prévoit plusieurs travaux d'agrandissement au cours des prochaines années et que ces agrandissements impliquent inévitablement une pression accrue sur les espaces voués au stationnement et sur les espaces verts au pourtour du bâtiment;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/011 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant le plan particulier d'urbanisme pour les secteurs du centre ambulatoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'aménagement du territoire à procéder à un appel d'offres sur invitation afin de réaliser un PPU pour l'ensemble du secteur ambulatoire afin de dégager les orientations claires en matière d'encadrement de l'espace public, d'architecture et d'implantation, de gestion des stationnements (et actualisation de l'étude de circulation), de gestion des espaces verts, etc.

CE-2011-383-REC RÈGLEMENT DE DÉMOLITION

ATTENDU le règlement numéro 449 *établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé*;

ATTENDU la problématique reliée aux délais liés au permis pour réaliser les travaux de démolition;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir un ajustement de ces délais en fonction de l'ampleur des projets déposés;

ATTENDU la recommandation numéro GES-2011-04-06/012 de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine concernant la modification du Règlement de démolition ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de la Commission de la gestion et de l'entretien du territoire et du patrimoine, que le Comité exécutif recommande au Conseil la modification du *Règlement établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé* visant à ajuster les délais pour réaliser les travaux de démolition en fonction de l'ampleur des projets déposés.

Que la Direction du greffe et affaires juridiques soit et est mandatée afin de préparer une modification du *Règlement établissant un contrôle sur la démolition des immeubles et un programme de réutilisation du sol dégagé* visant à ajuster les délais pour réaliser les travaux de démolition en fonction de l'ampleur des projets déposés.

CE-2011-384-DEC MISE À JOUR NO 17 / DIRECTIVE DG 1000.4

ATTENDU le dépôt du feuillet de mise à jour no 17 de la « directive générale numéro DG.1000.4 » **Règles de procédure relative à la présentation des dossiers au Comité exécutif de la Ville de Terrebonne** ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, que le Comité exécutif prenne acte et accepte le dépôt du feuillet de mise à jour no 17 de la directive DG.1000.4 **Règles de procédure relative à la présentation des dossiers au Comité exécutif de la Ville de Terrebonne**.

Que cette version de la directive DG.1000.4 remplace celle annexée à la Politique et procédures d'acquisition de biens, de services et de gestion contractuelle.

CE-2011-385-DEC ADDENDA AU PROTOCOLE / P2009-01 / DOMAINE DU PARC

ATTENDU QUE les compagnies 3563308 Canada inc. et 6183433 Canada inc. ont procédé à des travaux d'enfouissement des utilités publiques, et ce, à la demande de la Ville ;

ATTENDU QUE la convention signée entre les compagnies et la Ville, le 9 février 2009, ne prévoyait pas le remboursement par la Ville de sa quote-part pour lesdits travaux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier l'article 4.13 de ladite convention pour apporter cette précision ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, responsable des affaires juridiques et assistant-greffier à la Direction du greffe et affaires juridiques, et de Me Denis Bouffard, directeur du greffe et affaires juridiques, d'autoriser le président du Comité exécutif ou le vice-président et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de

Terrebonne, l'addenda au protocole (numéro P2009-01) à intervenir avec les compagnies 3563308 Canada inc. et 6183433 Canada inc.

**CE-2011-386-DEC VIREMENT DE CRÉDITS / LES ŒUVRES DE GALILÉE
/ SUBVENTION**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier de la Ville de Terrebonne, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 33 400\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserves pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-910 extra comptable 220 (subvention Les Œuvres de Galilée), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 13 avril 2011. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0096 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-387-DEC VIREMENT DE CRÉDITS / SALAIRES / DIRECTION DE
LA POLICE**

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Raymond Champagne, trésorier de la Ville de Terrebonne, que le Comité exécutif autorise le transfert budgétaire pour un montant de 80 300\$ du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserves pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-211-00-111 (salaires réguliers – service de police), et ce, tel que mentionné au rapport daté du 13 avril 2011. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0098 émis par le trésorier est joint à la présente.

**CE-2011-388-REC NOUVELLE STRUCTURE / ORGANIGRAMME /
DIRECTION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire a dû conjuguer avec une clientèle sans cesse croissante combinée à un volume de requêtes qui a plus que doublé au cours des cinq (5) dernières années ;

ATTENDU QUE la Direction de l'aménagement du territoire doit adapter l'allocation de ses ressources en fonction des réalités de la nouvelle Ville ;

ATTENDU l'entrée en vigueur du PIIA, lequel détermine maintenant des règles pour toutes nouvelles constructions résidentielles ;

ATTENDU également l'adoption du PDDCT qui demande une expertise complémentaire en matière de développement durable et de construction verte de la part de la Direction de l'aménagement du territoire ;

ATTENDU QUE les changements suivants sont proposés, et ce, afin de mieux répondre aux besoins de ladite Direction :

- création d'un nouveau poste de Chef de service planification urbaine et architecture afin de réaliser le nouveau mandat de la Direction (architecte de formation) ;
- les deux (2) techniciens en architecture, actuellement sous la supervision du conseiller en urbanisme, relèveront dorénavant du nouveau chef de service ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Daniel Sauriol, directeur de l'aménagement du territoire, que le Comité exécutif recommande au Conseil l'adoption de l'organigramme de la Direction de l'aménagement du territoire dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Il est également unanimement résolu de recommander au Conseil de créer le poste de Chef de service planification urbaine et architecture.

Que la Direction des ressources humaines soit autorisée à procéder à mettre en place les changements requis (évaluation de la fonction, recommandation éventuelle au Comité exécutif, recrutement et dotation).

Que la nouvelle structure soit effective en date de l'adoption de la résolution du Conseil municipal.

**CE-2011-389-DEC NOMINATION / ÉGOUTIERS / SERVICE DE
L'ENVIRONNEMENT ET DE L'HYGIÈNE DU MILIEU /
DIRECTION DE L'ENTRETIEN DU TERRITOIRE**

ATTENDU l'affichage de deux (2) postes d'« égoutier » au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Plante, directeur des ressources humaines, et de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, de nommer MM. Mario Lafrance et Émile Beaudoin au poste d'« égoutier » au service de l'environnement et de l'hygiène du milieu à la Direction de l'entretien du territoire, à compter du 25 avril 2011, le tout selon les conditions de travail prévues à la convention collective des employés(es) cols bleus.

**CE-2011-390-DEC EMBAUCHE / POMPIERS À TEMPS PARTIEL /
DIRECTION DE L'INCENDIE**

ATTENDU QUE les effectifs autorisés par le Comité exécutif sont de 68 pompiers à temps partiel, incluant les lieutenants, tel que stipulé à la résolution numéro CE-2009-620-DEC ;

ATTENDU QUE les effectifs actuels sont de 65 pompiers ;

ATTENDU QUE la convention collective prévoit la création de postes de pompiers permanents en 2013 et qu'actuellement le manque de disponibilité des pompiers et des officiers à temps partiel entraîne du travail en temps supplémentaire pour les officiers ;

ATTENDU QUE six (6) pompiers à temps partiel ont déménagé de la division sud vers la division nord, rendant difficile les remplacements pour les semaines de disponibilité ;

ATTENDU QU'une préparation de la relève est prévue, que la banque de candidats dans la division sud est épuisée et qu'aucune mesure n'est possible pour pallier aux problèmes de disponibilité des pompiers à temps partiel ;

ATTENDU QUE la période de vacances estivales des pompiers permanents débute le 1^{er} juin et que plusieurs quarts de garde seront à combler ;

ATTENDU QUE suite au dernier concours de recrutement (2011-01) au moins neuf (9) candidats ont réussi les examens et répondent aux exigences ;

ATTENDU QU'aucun pompier réserviste n'est en attente d'une disponibilité et qu'il y a une vacance sur une équipe de la division sud ;

ATTENDU QUE les coûts ont été prévus au budget d'opération de la Direction de l'incendie en 2011 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jacques Bérubé, directeur de l'incendie, que le Comité exécutif autorise que l'effectif de pompiers à temps partiel passe de 68 à 74 pompiers incluant les lieutenants.

Que la Direction de l'incendie soit autorisée à procéder à l'embauche de six (6) pompiers à temps partiel, et ce, à partir de la liste établie dans le cadre du concours 2011-02.

CE-2011-391-DEC AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC / RUE DES GRANDS-PRÉS

ATTENDU QUE des travaux d'aménagement paysager sur la rue des Grands-Prés sont prévus ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a déjà approuvé le concept ;

ATTENDU QUE la firme Planex a été mandatée pour produire les documents d'appel d'offres ;

ATTENDU QUE les travaux sont prévus pour l'été 2011 ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la firme Planex, en date du 18 avril 2001, au montant de 454 275,94\$

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement paysager sur la rue des Grands-Prés.

CE-2011-392-DEC AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC / PARC MELBOURNE / RUE DE L'ÎLE-AUX-PRUCHES / ENTRÉE DU PARC DU BOISÉ

ATTENDU QUE des sommes ont été réservées à même les règlements d'emprunt numéros 125, 157 et 284 pour des travaux d'aménagement paysager ;

ATTENDU QUE pour fermer ces règlements, il y a lieu de terminer les travaux ;

ATTENDU QUE ces travaux concernent une bonification de l'aménagement du parc Melbourne, l'aménagement paysager d'un terrain résiduel sur la rue de l'Île-aux-Pruches et l'aménagement d'une entrée au parc du Boisé par la rue du Condor ;

ATTENDU QUE pour des raisons administratives, ces trois (3) projets font partie d'une même et unique soumission ;

ATTENDU QUE la firme Plania inc. a déjà été mandatée pour produire les documents d'appel d'offres (plans et devis) pour l'aménagement de ces projets ;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux produite par la firme Plania inc., en date du 18 avril 2011, au montant de 131 894,39\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Michel Sarrazin, directeur de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour l'aménagement du parc Melbourne, l'aménagement paysager d'un terrain résiduel sur la rue de l'Île-aux-Pruches et l'aménagement d'une entrée au parc du Boisé par la rue du Condor.

CE-2011-393-DEC TRAVAUX / DÉPLACEMENT DE DEUX (2) POTEAUX D'UTILITÉS PUBLIQUES / INTERSECTION DU BOULEVARD LAURIER ET DE LA RUE RODRIGUE

ATTENDU QUE la construction de la nouvelle rue Rodrigue donne accès sur le boulevard Laurier ;

ATTENDU QUE la configuration de cette nouvelle rue oblige le déplacement de deux (2) poteaux situés dans le nouvel accès ;

ATTENDU QUE le déplacement génère des coûts auprès de la société Hydro-Québec et des compagnies Bell Canada et Vidéotron ;

ATTENDU QUE le coût pour les travaux concernant la compagnie Canada s'élève à 6 142,95\$ (taxes en sus) et le coût de la compagnie Vidéotron est de 5 064,43\$ et le coût pour la société Hydro-Québec est nul ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la compagnie Bell Canada à effectuer les travaux de déplacement de poteaux pour un montant de 6 142,95\$ (taxes en sus) ainsi que la compagnie Vidéotron pour lesdits travaux pour un montant de 5 064,43\$ (taxes en sus) et que ces montants soient pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 396. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0099 émis par le trésorier est joint à la présente.

CE-2011-394-DEC MODIFICATION DE LA RÉOLUTION CE-2008-910-DEC / MANDAT / SERVICES PROFESSIONNELS EN GÉNIE CIVIL / TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA RUE D'ANGORA, DU CHEMIN GASCON A LA RUE DE LA PORTNEUF

ATTENDU QUE la résolution numéro CE-2008-910-DEC, adoptée le 24 septembre 2008, approuvait le plan concept à son ultime, c'est-à-dire à deux (2) voies dans chaque direction pour le projet de travaux de voirie sur la rue d'Angora, du chemin Gascon à la rue de la Portneuf ;

ATTENDU QUE les travaux seront également réalisés sur la rue « A » et la rue « B » (travaux en servitude) ;

ATTENDU QUE les travaux doivent être approuvés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que la résolution numéro CE-2008-910-DEC soit et est modifiée pour inclure les travaux de la rue « A » et la rue « B » (travaux en servitude).

Que la firme Leroux, Beaudoin, Hurens et Associés inc. soit autorisée à déposer les plans au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour approbation.

Que le Comité exécutif confirme l'engagement de la Ville de Terrebonne de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

CE-2011-395-DEC AUTORISATION DE SIGNATURE / SERVITUDE / BELL CANADA ET HYDRO-QUÉBEC / LOT 2 443 088 PTIE / CHEMIN D'ACCÈS AU SURPRESSEUR DU CHEMIN GASCON

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'autoriser le président ou le vice-président du Comité exécutif et le secrétaire ou l'assistant-secrétaire à signer, pour et au nom de la Ville de Terrebonne, l'acte de servitude pour des fins d'utilités publiques en faveur de la société Hydro-Québec et de la compagnie Bell Canada sur une partie du lot 2 443 088 du cadastre du Québec (chemin d'accès au surpresseur du chemin Gascon) ; ladite partie de lot est démontrée au plan et à la description

technique préparés par M. Luc Leglanc, arpenteur-géomètre, et déposés sous le numéro 109535 de ses minutes.

Les frais afférents à la présente servitude sont à la charge des cessionnaires.

**CE-2011-396-DEC AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
PUBLIC / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES
TRAVAUX / AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU OUIMET-
GASCON**

ATTENDU le développement du projet « Domaine des Mille-Îles » ;

ATTENDU la présence d'un tronçon du ruisseau Ouimet-Gascon sur un secteur du projet ;

ATTENDU l'état actuel des berges du ruisseau qui démontrent de l'érosion ;

ATTENDU QUE la firme Daniel Arbour et Associés présente des recommandations afin d'aménager le ruisseau ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût total des travaux, incluant les honoraires professionnels, pour le projet est de 2 548 161,50\$ (R. 354) ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder à un appel d'offres public pour les plans, devis et la surveillance des travaux qui sont estimés à 200 000\$;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur de la Direction du Génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres public pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux pour l'aménagement du ruisseau Ouimet-Gascon situé à l'intérieur du projet « Domaine des Mille-Îles ».

**CE-2011-397-DEC AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES
PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS / ÉTUDE
D'OPPORTUNITÉ / CHEMIN GASCON (ROUTE 337),
ENTRE LES AUTOROUTES 25 ET 640**

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption de la résolution numéro CE-2010-343-DEC, un comité ad hoc mixte avec le ministère des Transports du Québec et la Ville de Terrebonne a été créé pour le réaménagement du chemin Gascon ;

ATTENDU QUE la première réunion a eu lieu le 4 février 2011 afin de faire le point sur le dossier avec les membres du comité et de prévoir les prochaines étapes ;

ATTENDU QUE le comité a convenu que la première étape à réaliser était la préparation d'une étude d'opportunité mettant en commun une vision des besoins de la Ville et ceux du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE cette étude est évaluée à un coût d'environ 75 000\$;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne souhaite procéder immédiatement et ne peut attendre que le ministère des Transports du Québec ajoute cette étude à leur programmation ;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec a fait parvenir à la Ville de Terrebonne les critères techniques qui devront être inclus dans l'étude ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne va ajouter ses critères à l'appel d'offres ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur de la Direction du Génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la réalisation de

l'étude d'opportunité du chemin Gascon (route 337) entre les autoroutes 25 et 640.

CE-2011-398-REC SUBVENTION / LES ŒUVRES DE GALILÉE

ATTENDU QUE l'organisme Les Œuvres de Galilée existe depuis 1987 et dont la mission consiste à venir en aide aux personnes démunies en leur offrant du dépannage alimentaire, une popote volante, des repas à prix modique et un service de cueillette et de vente de meubles usagés ;

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, l'organisme a le mandat de gestion de la fourrière municipale de la Ville de Terrebonne ;

ATTENDU QUE ce mandat prend fin le 30 avril prochain ;

ATTENDU QUE depuis les trois (3) dernières années l'organisme termine son année financière avec un déficit des opérations ;

ATTENDU QU'afin de permettre à l'organisme de poursuivre ses opérations et d'envisager la possibilité d'offrir de nouveaux services, il y a lieu d'accorder un soutien financier ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif recommande au Conseil le versement d'une subvention de 29 225\$ pour l'année 2011 à l'organisme Les Œuvres de Galilée. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2011-0097 émis par l'assistant-trésorier est joint à la présente.

Que la Commission de la famille, affaires sociales, action communautaire et condition féminine soit et est mandatée afin de revoir le soutien municipal aux organismes de cette nature et des conditions afférentes à ce soutien s'il y a lieu.

Que le transfert budgétaire, numéro 2011-0096, soumis par le trésorier, au montant de 29 225\$, du poste budgétaire numéro 1-02-130-00-999 (réserves pour imprévus) au poste budgétaire numéro 1-02-790-00-910 (subvention Les Œuvres de Galilée), soit accepté.

**CE-2011-399-DEC CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE À
TERREBONNE / DÉFI-CARDIO / 18 MAI 2011**

ATTENDU la demande faite par le CÉGEP de Terrebonne afin d'utiliser le chemin public pour un Défi-cardio dans les rues de la Ville de Terrebonne le mercredi 18 mai 2011 entre 13h30 et 15h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise l'activité de Défi-cardio organisée par le CÉGEP de Terrebonne, le 18 mai 2011 (en cas de mauvaise température l'activité aura lieu quand même) entre 13h30 et 15h.

Parcours marche et course à pied :

Départ du CÉGEP, boulevard Édouard-Michelin, piste cyclable et le boulevard des Entreprises et retour par le même chemin.

Qu'une copie de la présente résolution soit transmise à la Direction de la police.

**CE-2011-400-DEC LES MINIS TOURS IGA / IGA THIBAUT /
RANDONNÉE CYCLISTE / 11 JUIN 2011**

ATTENDU la demande du marché d'alimentation IGA Thibeault situé sur le chemin Gascon à Terrebonne pour organiser une randonnée cycliste le samedi 11 juin 2011 (les fonds recueillis seront versés à la Fondation du Centre de cancérologie Charles-Bruneau) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le marché d'alimentation IGA Thibeault à tenir une randonnée cycliste le samedi 11 juin 2011 selon le trajet suivant : départ du IGA La Plaine à 8h, montée Major, rues Guérin, de l'Hortensia, des Pins, des Glaïeuls, des Gardénias vers la TransTerrebonne, traverse du chemin Martin et du chemin Comtois, entrée au projet Havre du Lac, avenue des Roseaux, rue Callas, avenue du Lac, boulevards des Plateaux, des Entreprises, traverse du carrefour giratoire du boulevard des Seigneurs, rue Durocher, halte IGA du 2120, chemin Gascon, reprendre la rue Durocher jusqu'au boulevard des Seigneurs jusqu'au IGA au 675, boulevard des Seigneurs vers 10h30.

Que les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 s'appliquent, à savoir :

1) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement, et ce, conformément à la réglementation de la Ville.

2) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

3) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité organisateur sont autorisés à faire le transport de produits comestibles.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister l'organisation du Mini tours IGA et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2011-401-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 17h15.

Président

Secrétaire